



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE ET DES CALENDRIERS

Réunion électronique du : 17 Juillet 2024
à : 10h

Présidence : MME. BALSA Fatima

Présents : MME. SIMON Béatrice
MM. ROUER Bernard, MARCHAL Jean-Paul, GOSSEC José, DE MARI
Didier, DUMIOT Dominique

Excusés :

Assiste à la séance M. LEYMARIE Matthieu

La Présidente de la commission, Fatima BALSA, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres et en les remerciant de leur présence.

Approbation du Procès-verbal du 10/07/2024

Aucune remarque n'étant formulée, le Procès-verbal est validé

☆☆☆☆☆☆☆☆

L'ordre du jour est abordé :

I – CHAMPIONNATS REGIONAUX « SENIOR MASCULINS » 2024/2025

A – COMPOSITION DES CHAMPIONNATS

La Commission :

Reprenant les classements des Championnats Régionaux 2023/2024 et la composition des Championnats Régionaux 2024/2025 du PV du 25.06.24.,

Considérant la rétrogradation administrative du club **Tours FC** de National 3 en Régional 1 confirmée par la Commission d'Appel de la Direction Nationale du Contrôle de Gestion en sa séance du 11.07.24,

Considérant que cette décision entraîne le repêchage du club **Vineuil SF** en National 3,

Veillez trouver la composition des championnats régionaux « Senior » Masculins au **17.07.24** :

Par application du règlement des championnats « senior masculin » - tableau des montées et descentes des championnats régionaux à l'issue de la saison 2023/2024 :

Cas référencé : 5 rétrogradations des championnats nationaux en R1 (au 25 juin 2024) et passage de la Poule de R1 à 14 équipes pour les saisons 2024-2025 et 2025-2026

Composition du championnat R1 2024/2025

R1		
1	Tours FC	37
2	Bourges Foot 18 (2)	18
3	FC Chambray	37
4	USM Saran	45
5	CS Mainvilliers	28
6	Blois Foot 41 (2)	41
7	FC St Jean le Blanc	45
8	J3S Amilly	45
9	FC Déols	36
10	FC Drouais	28
11	FC Ouest Tourangeau (2)	37
12	Vierzon FC (2)	18
13	US Monnaie	37
14	EB St Cyr sur Loire	37
Rétrogradation administrative en R1		
Descentes de N3		
Maintiens en R1		
Montées de R2		

Composition du championnat R2 2024/2025

R2		
1	USM Saran (2)	45
2	USM Montargis	45
3	ACP Tours	37
4	FC St Doulichard	18
5	FC St Pryvé St Hilaire (2)	45
6	Amicale Lucé	28
7	SC Azay Cheillé	37
8	CJF Fleury les Aubrais	45
9	SMOC St Jean de Braye	45
10	ES Trouy	18
11	SC Malesherbois	45
12	Avoine O. Chinon Cinais (2)	37
13	US Mer	41
14	C'Chartres F. (2)	28
15	US Joué Port.	37
16	AS Bourges Port.	18
17	Vierzon FC (3)	18
18	Mehun sur Yèvre Port.	18
19	CA Montrichard	41
20	FCM Ingré	45
21	Amicale Epernon	28
22	US Châteauneuf sur Loire (2)	45
23	ES Maintenon Pierres	28
24	Le Richelais Foot	37
Descentes de R1		
Maintiens en R2		
Montées de R3		
Repêchage en R2		

Composition du championnat R3 2024/2025

R3					
1	US Le Poinçonnet	36	25	AS Monts	37
2	ES Moulon Bourges (2)	18	26	CA Pithiviers	45
3	US Le Blanc	36	27	Vineuil SF (2)	41
4	FC Déols (2)	36	28	FC Montlouis (2)	37
5	Tours FC (2)	37	29	AG Boigny Checy Mardié	45
6	FC St Georges sur Eure	28	30	ES La Ville aux Dames	37
7	FC Drouais (2)	28	31	C'Chartres F. (3)	28
8	AS Contres	41	32	ACSF Dreux	28
9	US Dampierre en Burly	45	33	US Montgivray	36
10	AS Chouzy Onzain	41	34	Gazélec Bourges	18
11	US Argenton Le Pêchereau	36	35	Dammarie Foot Bois G.	28
12	SC Azay Cheillé (2)	37	36	US Charenton du Cher	18
13	AS St Amand Montrond	18	37	USA Lury Mereau	18
14	SO Romorantin (2)	41	38	Amicale Lucé (2)	28
15	USM Olivet	45	39	ES Nogent le Roi	28
16	FC St Jean le Blanc (2)	45	40	US Reuilly	36
17	SC Vatan	36	41	FC Diors	36
18	Foot Sud 41	41	42	AC Amboise	37
19	USM Montargis (2)	45	43	Saint Georges Descartes	37
20	ACS Buzançais	36	44	US Vendôme	41
21	FC Mandorais	45	45	CA St Laurent La Ferté	41
22	FC Chambray (2)	37	46	Neuville Sp	45
23	CS Mainvilliers (2)	28	47	SMOC St Jean de Braye (2)	45
24	Blois Foot 41 (3)	41	48	AFC Blois 1995	41

Descentes de R2
Maintiens en R3
Maintiens en R3 au Fair Play
Montées de D1
Repêchage en R3

B – COMPOSITION DES GROUPES R1-R2-R3

La Commission :

Considérant la composition des Championnats Régionaux 2024/2025 établie ci-dessus,

Propose la composition suivante des Groupes dans les différents championnats « Seniors Masculins », sous réserve des procédures en cours :

Régional 1		Dep
1	Bourges Football Club (2)	18
2	Vierzon FC (2)	18
3	CS Mainvilliers	28
4	FC Drouais	28
5	FC Déols	36
6	FC Chambray	37
7	FC Ouest Tourangeau (2)	37
8	US Monnaie	37
9	EB St Cyr sur Loire	37
10	Tours FC	37
11	Blois Foot 41 (2)	41
12	USM Saran	45
13	FC St Jean le Blanc	45
14	J3S Amilly	45

Régional 2 - Poule A		Dep
1	FC St Doulichard	18
2	AS Portugais de Bourges	18
3	Vierzon FC (3)	18
4	Amicale Lucé	28
5	C'Chartres F. (2)	28
6	SC Azay Cheillé	37
7	US Portugais de Joué les Tours	37
8	CA Montrichard	41
9	USM Saran (2)	45
10	SC Malesherbois	45
11	FCM Ingré	45
12	SMOC St Jean de Braye	45

Régional 2 - Poule B		Dep
1	ES Trouy	18
2	Portugais de Mehun sur Yèvre	18
3	Amicale Epernon	28
4	ES Maintenon Pierres	28
5	ACP Tours	37
6	Avoine O. Chinon C. (2)	37
7	Le Richelais Foot	37
8	US Mer	41
9	USM Montargis	45
10	FC St Pryvé St Hilaire (2)	45
11	CJF Fleury les Aubrais	45
12	US Châteauneuf sur Loire (2)	45

Régional 3 - Poule A		Dep
1	FC St Amand Orval	18
2	US Charenton du Cher	18
3	US Le Blanc	36
4	FC Déols (2)	36
5	US Montgivray	36
6	US Argenton Le Pêchereau	36
7	FC Diors	36
8	SC Azay Cheillé (2)	37
9	AS Monts	37
10	Saint Georges Descartes	37
11	Blois Foot. 41 (3)	41
12	SO Romorantin (2)	41

Régional 3 - Poule B		Dep
1	ES Moulon Bourges (2)	18
2	Gazélec S. Bourges	18
3	USA Lury Mereau	18
4	US Le Poinçonnet	36
5	SC Vatan	36
6	ACS Buzançais	36
7	US Reuilly	36
8	Vineuil SF (2)	41
9	CA St Laurent La Ferté	41
10	USM Olivet	45
11	FC St Jean le Blanc (2)	45
12	USM Montargis (2)	45

Régional 3 - Poule C		Dep
1	CS Mainvilliers (2)	28
2	ACSF Dreux	28
3	C'Chartres F. (3)	28
4	ES Nogent le Roi	28
5	Tours FC (2)	37
6	FC Chambray (2)	37
7	AC Amboise	37
8	AS Contres	41
9	Foot Sud 41	41
10	US Dampierre	45
11	AG Boigny Checy Mardie	45
12	Neuville Sp.	45

Régional 3 - Poule D		Dep
1	FC St Georges sur Eure	28
2	FC Drouais (2)	28
3	Dammarie Foot. Bois G.	28
4	Amicale Lucé (2)	28
5	FC Montlouis (2)	37
6	ES La Ville aux Dames	37
7	AS Chouzy Onzain	41
8	US Vendôme	41
9	AFC Blois 1995	41
10	FC Mandorais	45
11	CA Pithiviers	45
12	SMOC St Jean de Braye (2)	45

La publication des différents calendriers de chaque équipe sera effectuée au plus tard le 26.07.24.

II – CHAMPIONNATS RÉGIONAUX R1 FÉMININ – U15 R1 FÉMININ 2024/2025

A – COMPOSITION DU CHAMPIONNAT RÉGIONAL 1 FÉMININ

La Commission :

Reprenant la composition des Championnats Régionaux 2024/2025 du PV du 10.07.24.,

Considérant le refus d'engagement du club **USM Montargis** en Régional 1 Féminin pour la saison 2024-2025,

Considérant qu'il y a lieu de combler la place laissée vacante en Régional 1 Féminin,

Considérant l'article 4 du Règlement des Championnats « Féminins » de Ligue dispose que « *Si, par suite de défection, de refus ou de non-vocation au maintien, il était nécessaire de compléter le R1F, le dispositif suivant sera appliqué dans l'ordre :*

a. Repêchage de la première équipe relégable en R2F.

b. Appel au volontariat de Club après étude du dossier par la ou les Commissions compétentes. »,

Considérant le classement du Championnat R1 Féminin 2023/2024,

Considérant le club **CJF Fleury les Aubrais**, classé 9^{ème} du championnat R1 Féminin 2023/2024, sollicité le 10.07.24 afin de bien vouloir confirmer par mail son engagement dans le championnat R1F 2024/2025 au plus tard le 15.07.24 (12h),

Considérant l'absence de réponse du club **CJF Fleury les Aubrais** à la date butoir fixée par la Commission,

Considérant le club **US Orléans Loiret F. (2)**, 1^{er} au classement du Volontariat R1 « Féminin » établi par l'Equipe Technique Régionale, acceptant la place laissée vacante afin d'intégrer le championnat R1 Féminin 2024-2025,

Par ces motifs :

Utilise le classement du volontariat afin de compléter le championnat Régional 1 Féminin, repêchage du club **US Orléans Loiret F. (2)**, conformément à l'article 4 du Règlement des Championnats « Féminins » de Ligue.

Maintiens sportifs
Montées sportives
Equipes retenues au Volontariat

Pré-engagés sur Footclubs	R1F	
1	Bourges Football Club (2)	18
2	AS Bourges Port.	18
3	C' Chartres F.	28
4	La Berrichonne de Châteauroux	36
5	Tours FC	37
6	FC Ouest Tourangeau	37
7	Blois Foot 41	41
8	SMOC St Jean de Braye	45
9	FCM Ingré	45
10	US Orléans Loiret F. (2)	45

B – ORGANISATION ET COMPOSITION DU CHAMPIONNAT U15 RÉGIONAL 1 FÉMININ

Après consultation de la Direction Technique Régionale, la formule du Championnat U15 Régional 1 Féminin (U15 R1F) 2024/2025 est proposée à la Commission Régionale Sportive et des Calendriers en début de saison en fonction du nombre de clubs engagés à la date limite fixée préalablement sur Footclubs. La formule retenue pour cette saison est la suivante :

1^{ère} phase de septembre à décembre 2024 par « match aller-retour » :

U15 R1 Féminin - Poule A			U15 R1 Féminin - Poule B		
		Dep			Dep
1	C'Chartres F.	28	1	Bourges Football Club	18
2	FC Drouais	28	2	La Berrichonne de Châteauroux	36
3	US Orléans Loiret F.	45	3	Tours FC	37
4	CJF Fleury les Aubrais	45	4	FA St Symphorien Tours	37
5	SMOC St Jean de Braye	45	5	EB St Cyr sur Loire	37
6	AG Boigny Checy Mardie	45	6	AS Monts	37

2^{ème} phase de février à mai 2025 par « match aller-retour » :

A l'issue de la 1^{ère} phase (achevée au plus tard le 14 décembre 2024) :

- les équipes classées de la 1^{ère} à la 3^{ème} place de chaque poule accèderont au championnat U15 R1 Féminin « élite ».
- les équipes classées de la 4^{ème} à la 6^{ème} place de chaque poule accèderont au championnat U15 R1 Féminin « honneur ».

La Commission Régionale Sportive et des Calendriers valide la proposition d'organisation de cette compétition.

La publication des différents calendriers de chaque équipe sera effectuée au plus tard le 26.07.24.

III – CHAMPIONNAT RÉGIONAL U18 R2 ET CRITÉRIUM U13 R1 2024/2025

A – COMPOSITION DES GROUPES U18 RÉGIONAL 2

La Commission :

Considérant les clubs retenus pour le championnat U18 Régional 2 2024/2025,

Propose la composition suivante des Groupes pour ce championnat :

U18 R2 - Poule A			U18 R2 - Poule B		
		Dep			Dep
1	Gazélec Bourges	18	1	Bourges Football Club	18
2	FC St Georges sur Eure	28	2	FC Déols	36
3	C'Chartres F. (2)	28	3	US Le Poinçonnet	36
4	CS Mainvilliers	28	4	Etoile de Châteauroux	36
5	FC Montlouis	37	5	Avoine O. Chinon C.	37
6	FC Chambray	37	6	US St Pierre des Corps	37
7	EB St Cyr sur Loire	37	7	FC Val de Cher 37	37
8	Vineuil SF	41	8	Foot Sud 41	41
9	AS Chouzy Onzain	41	9	Ent. Ouest Sologne 41	41
10	US Mer	41	10	FC Jargeau St Denis	45
11	SMOC St Jean de Braye	45	11	AG Boigny Checy Mardie	45
12	USM Montargis	45	12	FCM Ingré	45

La publication des différents calendriers de chaque équipe sera effectuée au plus tard le 26.07.24.

B – COMPOSITION DES GROUPES CRITÉRIUM U13 RÉGIONAL 1

La Commission :

Considérant les clubs retenus pour le critérium U13 Régional 1 2024/2025,

Propose la composition suivante des Groupes pour ce critérium :

Critérium U13 R1 - Poule A			Critérium U13 R1 - Poule B		
		Dep			Dep
1	ES Moulon Bourges	18	1	Vierzon FC	18
2	C'Chartres F.	28	2	CS Mainvilliers	28
3	Tours FC	37	3	FC Drouais	28
4	Blois Foot 41	41	4	La Berrichonne de Châteauroux	36
5	US Mer	41	5	EB St Cyr sur Loire	37
6	J3S Amilly	45	6	FC Chambray	37
7	CJF Fleury les Aubrais	45	7	US Orléans Loiret F.	45
8	SMOC St Jean de Braye	45	8	FC St Pryvé St Hilaire	45

La publication des différents calendriers de chaque équipe sera effectuée au plus tard le 26.07.24.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football (juridique@centre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 2 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'établissement du classement final ou sur la composition des poules de la saison à venir, relatives à un litige concernant une rencontre de coupe (nationale ou régionale) ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition,
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas

**La Présidente de la Commission
BALSA Fatima**



**Le Secrétaire de séance
ROUER Bernard**



PUBLIÉ LE 18/07/2024